RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2009

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET
DE LA DELIBERATION

Logiciel de gestion du patrimoine - Maintenance et développement - Marché à bons de commande à passer entre la Ville et la société Vizelia- Demandes de subventions

M. MEKHANTAR, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le mois de juillet 2008, la Ville s'est dotée d'une nouvelle application informatique dont l'objet est de regrouper et d'homogénéiser l'activité liée à la gestion du patrimoine bâti.

Elle comprend les quatre modules suivants :

- référentiel des bâtiments,
- gestion des interventions et des stocks,
- gestion des aspects locatifs,
- pilotage des consommations énergétiques.

Avec cette application, basée sur la suite logicielle "facility-on-line" éditée par la société Vizelia, il s'agit de rompre résolument avec le principe des applications dédiées qui ne communiquent pas entre elles : tel outil pour la liste des bâtiments, tel autre pour les ordres de service, un troisième pour les stocks et ainsi de suite.

Désormais, les actions et l'information autour du patrimoine sont considérées dans une perspective globale. Ainsi le bâtiment est-il vu comme un tout : sa localisation géographique, ses plans d'architecture, ses occupants, sa consommation et son bilan énergétique, les opérations et les interventions qui lui sont liées, etc.

C'est cette perspective globale qui permet véritablement de mener une gestion maîtrisée et rationnelle du patrimoine.

Après plusieurs mois de prise en main et de mise en place, le potentiel de la nouvelle application "facility-on-line" apparaît nettement.

Aussi est-il pertinent d'étendre encore le périmètre fonctionnel du logiciel en vue d'en tirer tous les bénéfices possibles dans le contexte dijonnais.

Dans un premier temps, l'objectif prioritaire est d'améliorer la gestion de l'énergie en intégrant des mécanismes de "télérelevé" automatique des compteurs d'électricité, d'eau et de chauffage. Ainsi, un suivi efficace et quasiment en temps réel des consommations deviendrait enfin possible afin, tout à la fois, de détecter immédiatement les anomalies (fuites d'eau enterrées par exemple) et d'optimiser le fonctionnement des divers équipements (analyse des heures de coupure et de remise en chauffe des bâtiments par exemple).

Il est également envisagé d'étendre la solution "facility-on-line" à d'autres besoins de gestion du patrimoine que ceux concernant le bâti, par exemple :

- les espaces verts,
- le parc arboré avec les quelque douze mille arbres d'alignement,
- le parc automobile,
- le mobilier urbain et les jeux de cours (tourniquets, tobogans, etc.).

Il est proposé, en application des dispositions de l'article 35.II.8° du code des marchés publics, de passer un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Vizelia, qui est la seule à détenir raisonnablement la capacité de maintenir et développer son logiciel "facility-on-line".

Il s'agirait d'un marché à bons de commande d'une durée de quatre ans, sans montant minimum ni maximum, du fait de la difficulté de définir exactement le périmètre à couvrir sur la durée.

Néanmoins, les dépenses afférentes peuvent être estimées à quelque 250 000 € TTC pour la période de quatre années.

Le marché a été soumis à la commission d'appel d'offres, qui a émis un avis favorable.

Enfin, des subventions sont susceptibles d'être obtenues, notamment auprès de l'Union Européenne, dans le cadre du programme LIFE +, qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- m'autoriser à conclure, en application des articles 35.II.8° et 77 du code des marchés publics, un marché à bons de commande négocié sans mise en concurrence avec la société Vizelia, pour la fourniture de compléments logiciels ainsi que la réalisation de prestations de maintenance et de développement autour du produit de gestion du patrimoine "facility–on-line", dans les conditions proposées ;

2- m'autoriser à signer ce marché ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution ;

3- dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

4- solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des fournitures et prestations,notamment auprès de l'Union Européenne, dans le cadre du programme LIFE +.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 8 OCT. 2009

PUBLIÉ LE 12/10/09